



Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Dix-septième session

Genève, 2-5 novembre 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Résultats de la réunion du Bureau élargi du Comité des politiques de l'environnement

Rapport de la réunion du Bureau élargi du Comité des politiques de l'environnement

Note du secrétariat

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–14	3
A. Participation.....	2–7	3
B. Questions d'organisation.....	8–13	3
C. Adoption de l'ordre du jour.....	14	4
II. Résultats des réunions récentes du Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe intéressant le Comité des politiques de l'environnement.....	15–16	4
III. Études de la performance environnementale.....	17–22	5
IV. Surveillance et évaluation de l'environnement.....	23	6
V. Préparatifs de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».....	24–46	7
A. Préparatifs de la Conférence dans le pays hôte.....	24–29	7
B. Projet d'ordre du jour de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».....	30–38	8
C. Rapport d'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe.....	39–41	9
D. Autres questions intéressant la Conférence.....	42–46	9

VI.	Exécution du programme Environnement en 2010-2011.....	47-48	10
VII.	Calendrier des réunions.....	49	10
VIII.	Relevé des décisions prises par le Bureau élargi du Comité.....	50	11
IX.	Clôture de la réunion.....	51-52	11
Annexes			
I.	Calendrier de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».....		12
II.	Calendrier des réunions préparatoires en vue de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».....		13

I. Introduction

1. La réunion du Bureau élargi du Comité des politiques de l'environnement s'est tenue à Genève, les 16 et 17 mars 2010.

A. Participation

2. Ont participé à la réunion des délégations de 30 États membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE): Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Monaco, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

3. En ce qui concerne le système des Nations Unies, des représentants de bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) situés dans des pays d'Europe et de la Communauté d'États indépendants, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont assisté à la réunion.

4. Des représentants du Comité exécutif du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau étaient présents.

5. Des représentants de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) ont également assisté à la réunion.

6. Des représentants des cinq centres régionaux pour l'environnement suivants ont participé à la réunion: Centre régional pour l'environnement (CRE) de l'Europe centrale et orientale, Centre régional pour l'environnement du Caucase (CRE-Caucase), Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC), Centre régional pour l'environnement de la République de Moldova (CRE-Moldova) et Centre régional pour l'environnement de la Fédération de Russie (CRE-Russie).

7. En outre, des représentants d'associations environnementales de la société civile (Eco-Forum européen, Bureau européen pour l'environnement et Centre d'information Volgograd-Ecopress (Fédération de Russie)) et du secteur privé (Conseil des entreprises du Kazakhstan pour un développement durable et Conseil de coopération régionale (Bosnie-Herzégovine)) étaient présents.

B. Questions d'organisation

8. Le Secrétaire exécutif de la CEE a ouvert la réunion par une allocution de bienvenue. Il a pris acte des résultats positifs de la dernière réunion du Comité et de la décision prise concernant les deux thèmes de la Conférence ministérielle d'Astana, et a remercié le Gouvernement kazakh de son offre généreuse d'accueillir celle-ci à Astana à l'automne 2011. Le Bureau élargi du Comité a reçu l'assurance que la CEE s'engageait à apporter un solide appui au processus «Un environnement pour l'Europe» en fournissant un soutien logistique pour les préparatifs et en apportant son savoir-faire et son expérience des questions d'environnement dans la région.

9. Le Secrétaire exécutif a présenté brièvement les principales décisions prises à la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, tenue à Parme (Italie) du 10 au 12 mars 2010. La Conférence avait adopté une déclaration ministérielle, comprenant un plan d'action assorti d'objectifs concrets, ainsi qu'un nouveau cadre institutionnel pour le processus européen Environnement et santé (2010-2016). Ce nouveau cadre prévoyait la création des deux organes suivants: a) un groupe de travail, organe intergouvernemental composé de représentants des secteurs et acteurs de l'environnement et de la santé, qui serait responsable au premier chef de la mise en œuvre et du suivi des engagements pris dans le cadre du processus (l'une de ses réunions serait une session de haut niveau consacrée à un examen à mi-parcours); et b) un conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé, ressort politique du processus, composé de huit ministres ou de leurs représentants de haut niveau, désignés par le Comité régional de l'OMS pour l'Europe pour le secteur de la santé et le Comité des politiques de l'environnement de la CEE pour le secteur de l'environnement, de manière à assurer une représentation égale par région géographique et par secteur. Des lettres seraient envoyées aux États membres de la CEE invitant les ministres de l'environnement à faire savoir s'ils souhaitaient siéger au Conseil pour un mandat de deux ans. Le Comité examinerait les candidatures reçues et sélectionnerait quatre membres du Conseil. Ce dernier rendrait compte au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des politiques de l'environnement.

10. Concernant le mécanisme de coordination régional, la CEE, en collaboration étroite avec le PNUE, avait créé un groupe de travail thématique sur les changements climatiques et en avait approuvé le mandat dans le but de favoriser une coopération concrète entre les organismes compétents travaillant dans la région de la CEE. Les capacités des organismes régionaux participants en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces changements avaient été recensées en vue de rationaliser l'action de chacun d'entre eux et d'unir les efforts dans ce domaine.

11. Le Président a déclaré qu'il avait présenté par visioconférence, en décembre 2009, un rapport sur l'état d'avancement du programme de travail dans le domaine de l'environnement au Comité exécutif de la CEE et que ce rapport avait été bien accueilli.

12. Le Bureau élargi du Comité a pris note des informations fournies. Les dispositions nécessaires relatives à la création du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé seraient prises avant la dix-septième session du Comité (2-5 novembre 2010).

13. Le Bureau élargi a également noté que le Monténégro avait présenté la candidature d'un nouveau membre du Bureau en la personne de M^{me} Jelena Knezevic, Vice-Ministre monténégrine de l'environnement et de l'aménagement du territoire, candidature qui serait examinée officiellement en vue de son élection à la prochaine session du Comité.

C. Adoption de l'ordre du jour

14. L'ordre du jour a été adopté.

II. Résultats des réunions récentes du Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe intéressant le Comité des politiques de l'environnement

15. La Secrétaire du Comité des politiques de l'environnement a présenté les résultats pertinents des dernières réunions du Comité exécutif de la CEE. Elle a signalé que le Comité exécutif avait approuvé la création du Groupe directeur pour les évaluations de l'environnement de la CEE, qui aurait pour principal objectif d'établir le rapport

d'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe en prévision de la Conférence ministérielle d'Astana (voir ECE/EX/2010/L.6). Le Comité exécutif avait aussi approuvé le programme de travail du Comité des politiques de l'environnement pour 2010-2011 (ECE/EX/2010/L.8).

16. Le Bureau élargi a pris note des informations fournies.

III. Études de la performance environnementale

17. Le rapporteur désigné par le Groupe d'experts des études de la performance environnementale (EPE) a indiqué que le Groupe avait étudié la performance environnementale de la Géorgie à sa réunion du 15 mars 2010. Des progrès avaient été réalisés dans l'application des normes environnementales au niveau national grâce à la création de l'Inspection de la protection de l'environnement au sein du Ministère de l'environnement et de la protection des ressources naturelles, ainsi qu'à l'élaboration d'une stratégie nationale pour 2007-2010 relative au respect de la réglementation dans ce domaine. Le dispositif législatif avait été largement étoffé depuis la première EPE de 2003 et les décisions étaient prises de manière plus transparente. La Géorgie avait adopté des mesures encourageantes en matière de surveillance de la biodiversité et il était permis de penser que l'autosurveillance des entreprises industrielles était en bonne voie et que les bases de données environnementales étaient effectivement tenues à jour. En 2004, le Gouvernement avait approuvé les objectifs nationaux de l'éducation générale et mis l'accent sur le rôle de la pédagogie de l'environnement. La Géorgie jouait un rôle actif dans la coopération régionale et internationale sur des enjeux environnementaux communs. Elle était partie à 16 accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME), 3 protocoles et 29 accords bilatéraux et mémorandums d'accord avec des pays et des organisations internationales. Quatre accords multilatéraux relatifs à l'environnement avaient été ratifiés depuis la première étude. Une agence régionale de développement de l'approvisionnement en eau avait été créée en vue d'améliorer le réseau de distribution d'eau dans le pays. Le Gouvernement s'était aussi attaché à mieux préparer le pays aux catastrophes naturelles et diverses dispositions réglementaires avaient été adoptées à cette fin au cours des dernières années. Le nombre de zones protégées avait augmenté et celles-ci représentaient aujourd'hui près de 25 % de la superficie du pays. En outre, un projet de stratégie et de plan d'action pour le renforcement du système national de zones protégées avait été élaboré en 2008 et une liste rouge avait été établie et approuvée.

18. Cependant, plusieurs questions restaient à régler afin d'améliorer la performance environnementale du pays, qu'il s'agisse de l'élaboration de nouveaux moyens d'intervention (par exemple, un deuxième plan d'action national pour l'environnement et une stratégie nationale pour le développement durable), de l'introduction de nouvelles lois en matière d'environnement ou de la modification des lois existantes. Le système de permis environnementaux devait être mis au point et prévoir des permis dans les secteurs de l'air, de l'eau et des déchets. Les autorités responsables de l'environnement aux échelons central et territorial devaient être renforcées. Il fallait améliorer le système de surveillance de l'environnement en créant le nombre voulu de stations de surveillance et une base de données électronique. La Géorgie devait également envisager de prendre les dispositions nécessaires pour ratifier les accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement auxquels elle n'était pas encore partie. Concernant les mesures d'incitation économique, des redevances pour pollution et le principe pollueur-payeur devraient être appliqués. Il faudrait faire en sorte que la stratégie nationale de développement économique tienne expressément compte des liens entre l'activité économique et l'environnement. Les dispositifs législatifs relatifs aux systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement et au secteur de la gestion des déchets devraient être revus de fond en comble. Ce secteur

devait faire l'objet d'une réforme, vu qu'une gestion efficace et économique des déchets nécessitait une planification aux niveaux intermunicipal, régional et national. Il fallait en outre établir un plan visant à faciliter une telle réforme et un document directif concernant la protection des forêts.

19. Le Président, en sa qualité de chef de la délégation géorgienne, a présenté la situation actuelle dans son pays, en mettant l'accent sur les mesures prises, les principales priorités environnementales et les progrès réalisés depuis la première EPE en 2003. Une démarche progressive serait adoptée pour donner suite aux recommandations de la deuxième étude.

20. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont posé des questions aux représentants de la Géorgie, formulé des observations et donné des conseils pratiques sur les moyens de mieux appliquer les recommandations de l'EPE. Le Bureau élargi a conclu l'examen collégial en adoptant les recommandations figurant dans la deuxième étude de la performance environnementale de la Géorgie. Il a remercié les gouvernements néerlandais, norvégien et suisse pour leur soutien financier au programme d'EPE, qui avait permis de réaliser cette deuxième étude. Il a également remercié les gouvernements allemand et portugais d'avoir détaché des experts à cet effet.

21. Le secrétariat a rendu compte d'autres activités du Groupe d'experts des EPE. Les missions d'experts relatives à la deuxième étude de l'Azerbaïdjan et de la Bosnie-Herzégovine auraient lieu en avril et mai 2010, respectivement. La deuxième étude de la performance environnementale de l'ex-République yougoslave de Macédoine était en cours et une mission préparatoire aurait lieu en mai 2010. Les discussions se poursuivaient avec le représentant du Ministère turkmène de la protection de l'environnement concernant une éventuelle EPE. Des représentants du secrétariat et du Gouvernement suisse effectueraient à cet effet une mission au Turkménistan du 22 au 24 mars 2010. Le synopsis d'EPE, contenant un extrait concis et aisément consultable du résumé, des conclusions et des recommandations de l'étude ainsi qu'un aperçu général des avancées réalisées dans l'application des recommandations de l'EPE précédente, avait été mis à l'essai avec succès pour les études du Kirghizistan et de l'Ouzbékistan et serait étoffé pour les études en cours. À l'issue de discussions préliminaires au sein du Groupe d'experts des études de la performance environnementale, un document portant sur le troisième cycle d'études serait établi en vue de la dix-septième session du Comité en novembre 2010.

22. Le Bureau élargi a pris note des informations fournies et a réaffirmé l'importance du programme d'EPE, qui contribuait à étayer les efforts des pays bénéficiaires visant à améliorer la gestion de l'environnement.

IV. Surveillance et évaluation de l'environnement

23. Conformément au mandat que lui avait assigné le Comité, le Bureau élargi a examiné et approuvé les directives pour l'élaboration de stratégies nationales visant à utiliser la surveillance de la qualité de l'air comme instrument de politique environnementale (ECE/CEP/2009/10) pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que pour l'Europe du Sud-Est, et a engagé ces pays à les appliquer.

V. Préparatifs de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

A. Préparatifs de la Conférence dans le pays hôte

24. Le représentant du Kazakhstan a indiqué que des préparatifs étaient en cours dans son pays en vue d'accueillir la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

25. Le Bureau élargi avait envisagé différentes dates pour la tenue de la Conférence et convenu qu'elle se tiendrait au Palais de l'indépendance à Astana (voir <http://www.dvorec-nezavisimosti.kz/en/>) du 21 au 23 septembre 2011. Les coûts internes d'organisation de la Conférence seraient imputés au budget de l'État. Le pays hôte avait affecté quelque 2,5 millions de dollars des États-Unis à cette fin dans son budget pour 2010-2012. La délégation kazakhe avait également sollicité une aide financière et en nature auprès des pays. Un budget détaillé serait établi et distribué d'ici la fin du printemps 2010 pour examen par le Comité.

26. Une équipe spéciale interministérielle, placée sous la direction du Premier Vice-Premier Ministre du Kazakhstan, avait été chargée de préparer à la fois la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement durable de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (Astana, 27 septembre-2 octobre 2011) et la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» en assurant l'articulation entre ces deux manifestations de haut niveau. Un conseil consultatif – groupe de travail composé de représentants des ministères compétents, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, du secteur privé et des milieux universitaires, ainsi que d'observateurs venus d'autres pays d'Asie centrale – avait été chargé d'appuyer le travail de l'équipe spéciale, le CAREC lui fournissant des services de secrétariat. Le Conseil consultatif, qui s'était réuni en novembre 2009 et en février 2010, visait à associer tous les acteurs concernés et en particulier le secteur privé aux préparatifs des deux conférences.

27. Le Directeur exécutif du CAREC a présenté les principales décisions prises aux deux réunions du Conseil consultatif et a informé le Bureau élargi des progrès réalisés dans la préparation des deux conférences au niveau national. L'accent était mis actuellement sur les préparatifs de la Conférence de la CESAP en 2010, mais le pays hôte prévoyait de s'appuyer sur cette expérience et d'en tirer des enseignements aux fins de la préparation de la Conférence «Un environnement pour l'Europe» en 2011.

28. Les participants ont jugé souhaitable d'être informés des hôtels situés à proximité du lieu de la Conférence ou, à défaut, des types de transports publics disponibles pour desservir celui-ci de manière fiable et rapide depuis d'autres établissements hôteliers. Le représentant du Kazakhstan a indiqué que des moyens de transport publics seraient en effet disponibles durant la Conférence. En outre, il était prévu de construire des hôtels à deux kilomètres environ du Palais de l'indépendance au cours des six mois à venir.

29. Le Bureau élargi a pris note des informations communiquées et a félicité le Kazakhstan pour l'avancement des travaux d'organisation de la Conférence. Il a été demandé au pays hôte de préparer un document contenant des informations détaillées sur les locaux où se tiendrait la Conférence et sur les chambres d'hôtel disponibles, notamment leur prix, en prévision de la session du Comité de novembre 2010.

B. Projet d'ordre du jour de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

30. La Secrétaire du Comité a présenté le document contenant les grandes lignes du projet d'ordre du jour de la Conférence, établi en concertation avec le Bureau du Comité afin de faciliter la sélection des thèmes subsidiaires de la Conférence et l'élaboration de son ordre du jour (document d'information n° 1). À cet égard, le Président du Comité exécutif du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral a rendu compte des activités du Fonds intéressant l'ordre du jour de la Conférence d'Astana. En outre, le Directeur du Bureau régional du PNUE pour l'Europe a présenté les résultats de la réunion du Conseil d'administration du PNUE liés aux thèmes de la Conférence.

31. Les participants ont accueilli avec satisfaction le document contenant l'ébauche d'ordre du jour de la Conférence et ont décidé d'examiner les différents thèmes subsidiaires possibles pour la Conférence et de revoir la partie III du document contenant le projet de calendrier de la Conférence.

32. Le Bureau élargi a recommandé que la Conférence débute l'après-midi du mercredi 21 septembre 2011 et prenne fin le soir du vendredi 23 septembre 2011, soit deux jours et demi de réunion au total. Un tel programme de travail serait d'autant plus commode que quasiment tous les vols arrivaient à Astana et en décollaient tôt le matin. La Conférence commencerait par une cérémonie d'ouverture d'une durée maximale de deux heures.

33. En ce qui concerne la participation du secteur privé à la Conférence, il a été question de l'appel à l'action récemment lancé par 29 grandes entreprises mondiales du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD), dans le rapport Vision 2050 (voir <http://www.wbcd.org/Plugins/DocSearch/details.asp?DocTypeId=33&ObjectId=Mzc0MDE>), tendant à réfléchir au rôle que les entreprises devraient jouer au cours des décennies à venir pour permettre à la société de s'acheminer vers un futur écologiquement viable. Les participants ont suggéré d'associer le WBCSD à la Conférence ministérielle d'Astana afin qu'il participe aux préparatifs dans le cadre du processus Vision 2050.

34. Les participants sont convenus que les séances de la Conférence devraient se prêter à un dialogue. Il a été suggéré que la plupart des séances commencent par une courte réunion plénière au cours de laquelle un nombre restreint d'exposés seraient présentés par différents acteurs afin de lancer le débat. Des tables rondes multipartites seraient ensuite organisées en parallèle, chacune réunissant au plus 30 à 40 participants, dont des ministres, des représentants de la société civile et du secteur privé, un animateur et un rapporteur. Les tables rondes porteraient sur une même question ou sur des sujets différents, selon qu'il conviendrait, et les résultats des discussions seraient présentés lors d'une séance spéciale tenue le dernier jour de la Conférence. Les discours préparés à l'avance étaient fortement déconseillés lors des tables rondes, les participants étant invités au contraire à échanger des vues sur tel ou tel thème. Le secteur privé devrait être représenté au plus haut niveau, (celui du président-directeur général, par exemple).

35. Les participants ont estimé qu'il fallait établir un lien entre la Conférence ministérielle d'Astana et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 afin que celle-ci puisse tirer parti de l'expérience acquise entre-temps.

36. La structure éventuelle et les thèmes subsidiaires de l'ordre du jour de la Conférence d'Astana ont fait l'objet d'un débat animé, mais aucun consensus n'a pu être dégagé. Les résultats de la discussion figurent à l'annexe I du présent rapport.

37. Le Bureau est convenu que le Bureau du Comité, aidé par le secrétariat, poursuivrait l'élaboration d'une ébauche d'ordre du jour de la Conférence en vue de son approbation à la dix-septième session du Comité.

38. Les représentants des partenaires et des parties prenantes du processus «Un environnement pour l'Europe» présents à la réunion ont réaffirmé l'engagement pris de participer activement aux préparatifs et à la Conférence proprement dite.

C. Rapport d'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe

39. Le Coprésident du Groupe directeur pour les évaluations de l'environnement de la CEE et le représentant de l'AEE ont rendu compte de l'état d'avancement du rapport d'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe. Une réunion préparatoire informelle avait été organisée par l'AEE à Copenhague les 16 et 17 février 2010 afin d'échanger des idées et d'examiner les activités à entreprendre en vue de l'élaboration de ce rapport, en particulier la création du Groupe directeur, sa composition et une proposition à l'intention du Bureau élargi. La première réunion du Groupe directeur se tiendrait à Genève, les 25 et 26 mars 2010¹.

40. Le Bureau élargi a examiné les progrès réalisés à cet égard. Les représentants se sont engagés à participer activement à la préparation de l'évaluation. Tout en reconnaissant combien il importait de tenir compte de l'ensemble des grandes questions relatives à l'environnement, les participants sont convenus que le rapport devait privilégier les deux thèmes de la Conférence. Ils ont également suggéré d'y inclure une évaluation des informations à communiquer au titre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

41. Le Bureau élargi a approuvé la composition proposée pour le Groupe directeur, comme indiqué ci-après, étant entendu qu'un représentant du secteur privé (par exemple, du WBCSD) serait invité par les coprésidents à participer au Groupe:

- a) Coprésidents: AEE et Kazakhstan (2);
- b) Pays: États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Géorgie, Italie, Norvège, Ouzbékistan, Pologne, Serbie, Suisse et Ukraine (10);
- c) Présidence tournante de l'Union européenne: Espagne (1);
- d) Commission européenne: Direction générale de l'environnement (1);
- e) Organes intergouvernementaux: Président du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement de la CEE et Président du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation créé au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (2);
- f) Organismes internationaux et régionaux: PNUE, OCDE, PNUD, CAREC (4);
- g) Société civile: Eco-Forum européen (1);
- h) Secteur privé: WBCSD (1).

D. Autres questions intéressant la Conférence

42. La Secrétaire du Comité a présenté un projet de document contenant des questions d'organisation relatives à la Conférence ministérielle d'Astana (document d'information n° 2). Les représentants ont pris connaissance du document avec intérêt et ont formulé des observations sur le paragraphe 25, demandant qu'il soit reformulé conformément aux passages pertinents du plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe».

¹ On trouvera les résultats de cette réunion à l'adresse suivante: http://www.unece.org/env/efe/Astana/SGEA.html#SGEA_1stMtg.

Au sujet des documents de fond officiels sur les deux thèmes, les participants ont décidé d'un commun accord que les textes définitifs pourraient encore être examinés, si nécessaire, à la session extraordinaire du Comité, en mai 2011.

43. Le secrétariat a été prié de mettre au point la version finale du premier document pour approbation par le Comité à sa dix-septième session en novembre 2010 et d'établir, pour cette même session, le plan général des documents de fond officiels consacrés aux deux thèmes de la Conférence. Le secrétariat a également été invité à établir un projet de cadre de référence pour le document final de la Conférence, que le Comité examinerait à sa réunion de novembre.

44. La Secrétaire du Comité a présenté le document indiquant les ressources nécessaires aux travaux préparatoires et à la tenue de la Conférence, afin d'en assurer le bon déroulement (document d'information n° 3). Les dépenses essentielles relatives aux préparatifs et à la Conférence elle-même (notamment l'aide à la participation de représentants de pays en transition remplissant les conditions voulues, le recours à des consultants pour l'établissement des deux principaux documents de fond de la Conférence et la participation du personnel de la CEE aux réunions préparatoires et à la Conférence) nécessiteraient des ressources d'un montant de 312 000 dollars environ. D'autres dépenses liées à la préparation et au service de la Conférence ministérielle, telles que le personnel de fonction supplémentaire à recruter un an avant la Conférence et les diverses activités de la CEE visant à contribuer à celles-ci, devraient être financées à hauteur de 730 000 dollars environ. Au total, quelque 1 042 000 dollars seraient nécessaires, outre les 1 474 000 dollars déjà disponibles.

45. Le représentant du pays hôte a signalé qu'un état détaillé des dépenses assumées par son pays serait établi et transmis au Comité.

46. Le Bureau élargi a examiné les ressources nécessaires et demandé au secrétariat d'établir une version mise à jour du document en vue de la dix-septième session du Comité.

VI. Exécution du programme Environnement en 2010-2011

47. La Secrétaire du Comité a présenté le document consacré à l'exécution du programme Environnement au cours de l'exercice biennal 2010-2011, y compris le nouvel indicateur proposé comme suite à la demande formulée par le Comité à sa seizième session (document d'information n° 4). Le nouvel indicateur mesurait l'intensité du renforcement des capacités des États non parties pour certains accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

48. Les participants ont pris connaissance avec satisfaction du nouvel indicateur et ont approuvé les indicateurs de succès de l'exécution du programme Environnement en 2010-2011, étant entendu que les responsables des AME concernés achèveraient l'élaboration du nouvel indicateur après la réunion. Le rapport sur les progrès accomplis au cours de l'exercice biennal 2010-2011 serait présenté au Comité à sa dix-huitième session.

VII. Calendrier des réunions

49. Le Bureau élargi a examiné et approuvé le calendrier de ses réunions tel qu'il figure à l'annexe II du présent rapport.

VIII. Relevé des décisions prises par le Bureau élargi du Comité

50. À sa réunion, le Bureau élargi a:

a) Approuvé la structure globale de l'ordre du jour de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» ainsi que les dates auxquelles elle se tiendrait, à savoir du 21 au 23 septembre 2011 (2,5 jours);

b) Prié le Bureau de mettre au point, avec l'aide du secrétariat, un projet d'ordre du jour de la Conférence en vue de la dix-septième session du Comité en novembre 2010;

c) Demandé au secrétariat d'établir, en concertation avec le Bureau, des projets de plan général pour les documents de fond officiels sur les deux thèmes de la Conférence en vue de la dix-septième session du Comité;

d) Demandé au secrétariat d'élaborer, en concertation avec le Bureau, un projet de cadre de référence pour le document final de la Conférence en vue de la dix-septième session du Comité;

e) Approuvé la composition du Groupe directeur pour les évaluations de l'environnement de la CEE, chargé de superviser l'élaboration du rapport d'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe en prévision de la Conférence ministérielle d'Astana «Un environnement pour l'Europe»;

f) Examiné la performance environnementale de la Géorgie et adopté les recommandations y relatives;

g) Adopté les directives pour l'élaboration de stratégies nationales visant à utiliser la surveillance de la qualité de l'air comme instrument de politique environnementale, établies par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement;

h) Approuvé les indicateurs de succès relatifs à l'exécution du programme Environnement au cours de l'exercice biennal 2010-2011;

i) Approuvé le calendrier de ses réunions pour 2010-2011 (annexe II).

IX. Clôture de la réunion

51. Le Bureau élargi a prié le Bureau du Comité et le secrétariat de donner suite aux décisions prises au cours de la réunion. Le Président a remercié les participants et prononcé la clôture de la réunion.

52. Les documents et autres textes relatifs à la réunion sont disponibles sur le site Web de la CEE, à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/cep/ExtBureau16-17Mar2010.html>.

Annexe I

Calendrier de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

Astana, 21-23 septembre 2011

Projet de calendrier arrêté au 17 mars 2010, à élaborer plus avant par le Bureau du Comité avec l'aide du secrétariat

Mardi 21 septembre	Mercredi 22 septembre	Jeudi 23 septembre
<ul style="list-style-type: none"> • Inscription (...-...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Séance du matin: 9 h 00-13 h 00 <p><i>La gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance de l'eau (gestion intégrée des ressources en eau, questions transfrontières, questions institutionnelles, usagers de l'eau) - Écosystèmes liés à l'eau <p>Problèmes croissants liés à l'eau au regard de l'adaptation aux changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes</p> <p>Pause déjeuner/réunions parallèles: 13 h 00-15 h 00</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séance de l'après-midi: 15 h 00-18 h 00 <p><i>Eau et économie verte</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'eau et efficacité de l'utilisation des ressources en eau dans la gestion et le développement des zones urbaines, rurales et industrielles - Emplois verts et renforcement des capacités <p>Comment redéfinir les progrès réalisés par les pays et les entreprises</p> <p>Manifestations officielles/réunions parallèles: 18 h 00-21 h 00</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séance du matin: 9 h 00-13 h 00 <p><i>Pour une économie plus respectueuse de l'environnement: prise en compte de l'environnement dans le développement économique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommation et production durables - Efficacité énergétique et énergies renouvelables - Développement de l'économie verte pour une meilleure compétitivité <p>Études de la performance environnementale</p> <p>Pause déjeuner/réunions parallèles: 13 h 00-15 h 00</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séance de l'après-midi: 15 h 00-16 h 00 - Compte rendu des tables rondes • Clôture de la Conférence: 16 h 00-17 h 00 <p>Adoption du texte final de la Conférence; observations finales du Président</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de la Conférence: 14 h 00 -16 h 00 • Séance plénière: 16 h 00-18 h 00 <ul style="list-style-type: none"> - Historique du processus «Un environnement pour l'Europe» (20^e anniversaire) - Présentation du rapport d'évaluation des évaluations de l'environnement en Europe <p>Déclarations des ministres et des représentants de haut niveau du secteur privé et de la société civile soulignant l'importance des deux principaux thèmes</p>		

Annexe II

Calendrier des réunions préparatoires en vue de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

<i>Comité des politiques de l'environnement</i>	<i>Bureau du Comité des politiques de l'environnement</i>
---	Réunion du Bureau élargi, Genève, 19 mai 2009
Seizième session, Genève, 20-23 octobre 2009	Réunion du Bureau (immédiatement avant la session du Comité), 20 octobre 2009
---	Réunion du Bureau élargi, Genève, 16-17 mars 2010
Dix-septième session, Genève, 2-5 novembre 2010	Réunion du Bureau (immédiatement avant la session du Comité), Genève, 2 novembre 2010
Session extraordinaire, Genève, 24-27 mai 2011	Réunion du Bureau (immédiatement avant la session du Comité), Genève, 24 mai 2011
Session extraordinaire (immédiatement avant la Conférence), Astana, 20 septembre 2011	---
Septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» Astana, 21-23 septembre 2011	
Dix-huitième session, Genève, mars 2012	